



# Commission Administrative Paritaire de niveau A (CAP A)

## COMPTE RENDU

19 et 20 septembre 2024

Cette troisième CAP s'est déroulée sous la présidence de la chef CERH-PC, Madame Mireille GUILHOT.

L'UNSA Défense était représentée par :

N. ALBERTIN, H. MURIAS, F. COUVERT, E. BARRERE, H. BOUCHIBA

### ORDRE DU JOUR

Cette CAP a tenu sa séance les 19 et 20 septembre 2024, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des déclarations liminaires des OS ;
2. Echanges par suite des DL ;
3. Deux conseils de discipline ;
4. Un dossier de refus de titularisation ;
5. Un dossier de prolongation de stage ;
6. Analyse de six dossiers de recours CREP ;
7. Questions diverses.

#### 1) Déclaration liminaire :

L'UNSA Défense a lu sa déclaration liminaire, interpellant l'administration sur plusieurs points :

- Nombre croissant de dossiers à traiter en CAP ;
- Blocage des mutations ;
- Recrutement des apprentis retardé ;
- Revalorisation de l'IFSE de la filière technique ;
- Attractivité de la filière sociale et absence de concours CTE.

#### 2) Réponses de l'administration aux DL :

La présidente a précisé que les services du SRHC compétents examineront les questions liées aux filières technique et sociale.

Concernant le blocage des mutations et le retard dans le recrutement des apprentis, la présidente a expliqué qu'il s'agit d'une régularisation budgétaire. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, tous les personnels civils seront payés par la même DDFIP (51), ce qui pourrait potentiellement engendrer des blocages de mutations.





### 3) Examen de deux conseils de discipline :

La CAP a émis un avis unanime pour une sanction de 2<sup>ème</sup> groupe alors que l'employeur avait initialement demandé une sanction de 3<sup>e</sup> groupe. Il est important de rappeler aux employeurs qu'ils doivent respecter une gradation des sanctions et éviter de demander directement une sanction de 3<sup>e</sup> groupe. Pour l'autre dossier, aucune sanction n'a obtenu d'avis unanime.

### 4) Examen d'un refus de titularisation :

Un dossier de refus de titularisation pour un agent ayant bénéficié d'une prolongation de stage a été étudié. La CAP a émis un avis partagé.

### 5) Examen de la prolongation de stage

Un dossier de prolongation de stage pour un agent issu du concours externe a été étudié : les votes ont été unanimes pour le renouvellement de la période de stage.

**L'UNSA renouvelle sa demande qu'un réel tutorat (par un ou deux tuteurs maximum) soit mis en place pour tous les agents recrutés, quel que soit le mode de recrutement.**

### 6) Recours CREP

Au cours de cette CAP, 3 dossiers de recours sur les 6 à l'ordre du jour ont été étudiés : certaines demandes des agents ont été prises en compte.

**Pour l'UNSA Défense, les agents qui font des recours doivent expliquer précisément ce qu'ils souhaitent voir modifier et étayer leurs demandes par des faits. De leur côté, les employeurs doivent être cohérents dans la rédaction de l'intégralité des CREP.**

### 7) Divers : la prochaine CAP aura lieu les 17 et 18 octobre.

## CONCLUSION :

**Pour l'UNSA Défense, les dossiers présentés par les employeurs en CAP doivent être complets et argumentés.**

**Les élus en CAP restent déterminés à défendre avec force les intérêts de tous les personnels du MINARM.**

**N'hésitez pas à contacter vos délégués locaux qui demeurent vos interlocuteurs privilégiés.**

**L'UNSA Défense remercie Monsieur Frédéric COUVERT, commissaire UNSA en CAP (des attachés, puis des catégories A) depuis plus de 10 ans. Il a assuré son mandat avec assertivité et sans jamais tomber dans le parangonage. Merci Frédéric et bon vent pour ta retraite.**

**Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus en CAP A – L'UNSA, numéro 1 sur cette CAP détient 3 sièges sur 8.**

